

ce monsieur connaissait à fond les lois municipales de la province, et qu'il ne doutait point qu'il ne remplît la charge avec honneur pour lui-même, et à l'avantage du pays."

Mr. M'GILL propose Mr. Wm. GRANT pour orateur, et est secondé par Mr. DAMBOURGES. Sa principale raison était que l'orateur devait connaître parfaitement les langues française et anglaise, et particulièrement la dernière. Mr. P. BEDARD ayant dit que Mr. L. A. Panet savait assez la langue anglaise pour conduire les affaires publiques, Mr. J. RICHARDSON donna à entendre que les Canadiens étaient tenus par tous les principes de la reconnaissance et de l'intérêt d'adopter la langue anglaise. Mr. P. L. PANET, parlant dans le même sens, demanda si le Canada n'était pas une colonie anglaise †? quelle était la langue du souverain et de la législature dont les Canadiens tenaient leur constitution? quelle était celle d'une partie de leurs concitoyens? et il en concluait qu'il y avait nécessité absolue pour les Canadiens d'adopter avec le temps la langue anglaise, et qu'il était de la décence que l'orateur pût s'exprimer dans la langue anglaise lorsqu'il s'adresserait au représentant du souverain.

Mr. J. A. Panet observa que le roi d'Angleterre parlait toutes les langues, et faisait des traités avec toutes les nations dans leurs propres langues, aussi bien que dans celle de l'Angleterre; que les îles de Jersey et de Guernesey n'en étaient pas moins françaises de langue pour appartenir à l'Angleterre. Mr. J. PAPINEAU dit que quoique le Bas-Canada fit partie de l'empire britannique, il ne s'en suivait pas qu'un Canadien dût être privé de ses droits, parce qu'il n'entendait pas la langue anglaise.

Quelques membres ayant observé que l'élection de Mr. Grant étant contestée, il pourrait y avoir quelque inconvénient à le choisir pour orateur, un membre anglais proposa Mr. M'Gill, et un autre, Mr. JORDAN. Mais MM. Dunière et De Bonne ayant demandé la question primitive, "Que Mr. J. A. Panet soit élu orateur de cette chambre," vingt-huit membres, tous Canadiens, ‡ votèrent pour l'affirmative, et tous les Anglais,

† Le Canada est une colonie française cédée à l'Angleterre. On aurait pu répondre à Mr. P. L. Panet, en distinguant, à la façon des logiciens : Le Canada est une colonie anglaise, en ce sens qu'il appartient présentement à l'Angleterre, je l'avoue : le Canada est une colonie établie primitivement, et peuplée maintenant par des Anglais de naissance ou d'origine, je le nie.

‡ MM. Marcoux, Boileau, St. George Dupré, St. Martin, B. Panet, Dufresne dit Rivard, Lacroix, Boisseau, Legras-Pierreville, de Lotbinière, Durocher, Boudreau, Taschereau, Digé, Duchesnay, Dufour, Olivier, Guerout, Cherrier, Bedard, De Bonne, de Rocheblave, de Tonancour, de La Valtrie, Malhiot, Dunière, de Rouville, Papineau,